

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3807-2012 et R-3811-2012

Date : 24 janvier 2013

HEURE	REMARQUES
10 h 30	Reprise de l'audience du 23 janvier 2013
10 h 30	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
10 h 30	Remarques préliminaires de M. Gilles Boulianne
10 h 32	<u>M^e Louise Tremblay dépose :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'argumentation d'Intragaz (non coté) • Cahier d'autorités d'Intragaz (2 cahiers) (non coté) • Liste des décisions en matière de tarifs d'entreposage 1988-2007 (non coté) • Extrait tiré de « Principles of Public Utility Rates » (non coté)
10 h 35	Argumentation d'Intragaz par M ^e Tremblay
12 h 14	Fin de l'argumentation de M ^e Tremblay
12 h 14	Questions de M. Boulianne à M ^e Tremblay
12 h 23	Réponse de M ^e Tremblay
12 h 23	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h30
13 h 32	Reprise de l'audience
13 h 32	<u>M^e Marie-Christine Hivon dépose :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'argumentation de Gaz Métro (non coté) • Cahier d'autorités de Gaz Métro (non coté)
13 h 33	Argumentation de Gaz Métro par M ^e Hivon
14 h 10	Fin de l'argumentation de M ^e Hivon
14 h 12	Argumentation de l'ACIG par M ^e Guy Sarault
14 h 45	<u>M^e Sarault produit :</u> <u>C-ACIG-0082 au dossier R-3807-2012 et C-ACIG-0019 au dossier R-3811-2012 :</u> <u>Facture n^o 042504 de Photocopie Chantal</u>
14 h 50	Fin de l'argumentation de M ^e Sarault
14 h 51	Argumentation de la FCEI par M ^e André Turmel
15 h 14	Fin de l'argumentation de M ^e Turmel
15 h 16	Argumentation de S.É./AQLPA par M ^e Dominique Neuman
15 h 50	Fin de l'argumentation de M ^e Neuman
15 h 50	L'audience est suspendue jusqu'à 16 h15
16 h 16	Reprise de l'audience
16 h 17	Réplique de M ^e Tremblay

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 24 JANVIER 2013

Dossier R-3807-2012

**DEMANDE DE FIXER LES TARIFS D'EMMAGASINAGE D'INTRAGAZ À COMPTER
DU 1^{ER} MAI 2013**

et

Dossier R-3811-2012

**DEMANDE DE GAZ MÉTRO AFIN DE L'AUTORISER À RÉCUPÉRER PAR
L'INTERMÉDIAIRE DE SES TARIFS LES COÛTS ASSOCIÉS À L'UTILISATION DES
SITES D'ENTREPOSAGE DE POINTE-DU-LAC ET DE ST-FLAVIEN
APPARTENANT À INTRAGAZ**

POURSUITE DE L'AUDIENCE

Les Régisseurs désignés dans ces dossiers sont : M. Gilles Boulianne (Président de la formation), de même que M. Jean-François Viau et M^{me} Françoise Gagnon

Le procureur de la Régie est M^c Louis Legault

Les requérantes sont :

Dossier R-3807-2012

INTRAGAZ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Représentée par M^c Louise Tremblay

présente AM + PM

Début : 10h30

lunch : 12h23

et

Dossier R-3811-2012

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (SCGM)

Représentée par M^c Marie-Christine Hivon

présente AM + PM

Reprise : 13h32

Fin : 16h28

Les intervenants sont :

L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)

Représentée par M^c Guy Sarault

présent AM + PM

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)

Représentée par M^c André Turmel

présent AM + PM

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES et ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (S.É./AQLPA)**

Représenté par M^c Dominique Neuman

présent AM + PM

S'AJOUTENT, COMME INTERVENANTES :

AU DOSSIER R-3807-2012

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (SCGM)

AU DOSSIER R-3811-2012

INTRAGAZ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER
UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?**

**Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions
pour les fins de l'enregistrement.**

**Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la
tenue de l'audience.**

